

ajouta-t-il avec chaleur, je suis prêt à prendre ma part de la responsabilité de cette démarche ; bien plus, je veux que tout retombe sur moi. " M. Baldwin faisait preuve dans cette circonstance de cet esprit généreux et chevaleresque qui l'a animé durant toute sa vie, puisque le but des négociations en question était de l'isoler lui et son parti de ces amis bas-canadiens.

Ce que regrettèrent quelques amis de M. Caron, lorsque toute la correspondance fut publiée, ce fut de voir que dans une lettre à M. Draper, en date du 8 septembre 1845, il se montrait désireux de voir une réaction s'opérer en faveur du gouvernement de sir Chs Metcalfe, sentiment qu'il avait laissé ignorer à M. La Fontaine. Ce dernier ne put s'empêcher de dire publiquement que s'il eût eu connaissance de cette lettre, sa correspondance avec M. Caron aurait été immédiatement discontinuée.

Le 13 avril, l'orateur, sir Allan N. MacNab, annonça à la Chambre que l'état de santé sans espoir de lady MacNab l'obligeait de demander à la Chambre de le dispenser, pour le reste de cette session, de remplir ses devoirs de président. Il ne pouvait y avoir d'opposition à cette demande ; la Chambre s'y attendait même depuis quelque temps, et l'impression générale avait été d'abord que M. Moffatt serait nommé pour remplacer temporairement sir Allan N. MacNab. Mais pour une raison ou pour une autre, M. Draper proposa l'honorable A.-N. Morin. Le choix ne pouvait être plus judicieux. M. Morin fut élu sans opposition, et le gouverneur se rendit ce jour-là même au parlement pour être mis au fait de son élection ¹.

Le même jour (13 avril) la Chambre reçut un message du gouverneur lui recommandant la réclamation de £4,500 faite par l'honorable L. - J. Papineau, pour ses arrérages de traitement comme orateur de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Une résolution votée par le comité des subsides, le 29 mai suivant, déclara que cette somme était due et qu'elle devait être payée à même les fonds consolidés de la Province.

La question de la liste civile qui avait fait le sujet des délibérations de l'assemblée législative, à chaque session depuis l'union des deux provinces, revint encore sur le tapis ; mais cette fois une résolution fut votée, déclarant que la disposition de deniers

1 — Sir Allan N. MacNab ne reprit le fauteuil que le 19 mai suivant.